Chilleurs info

Bulletin municipal Mars 2023 - n° 83

Sommaire

Portrait 2
Informations générales 3
Manifestations 6
Extraits de conseil 9
Travaux 11
Associations 12
Un peu d'Histoire 15

MAIRIE DE CHILLEURS-AUX-BOIS

Bureaux ouverts :
du lundi au vendredi
de 8 H 30 à 12 H
les mardis et vendredis
de 8 H 30 à 12 H et de 14 H à 17 H
et le samedi de
9 H à 12 H

Tél : 02.38.39.87.06

Courriel: mairie@chilleursauxbois.fr
Site internet : www.chilleurs-aux-bois.fr
Facebook :
Mairie de Chilleurs aux Bois Officiel

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Le Mot du Maire

Madame, Monsieur,

Dans quelques mois, certainement à partir de septembre, notre bureau de Poste, actuellement situé au carrefour de la Grande Rue et de la route de Gallerand, va se transformer en Agence Postale Communale et être relocalisé à la Mairie. L'aménagement va être mené au printemps dans l'ancien garage afin de disposer d'un local adapté à l'accueil des usagers. Si la quasi-totalité de ces travaux sera prise en charge par la Poste, la Commune devra assurer, en contrepartie d'une indemnité, la gestion du service et mettre à disposition un agent communal. Bien entendu, le coût financier ne sera pas compensé en totalité, ce qui aboutit de nouveau, comme dans beaucoup de domaines, à un transfert de charges d'un service public de l'Etat à notre collectivité. Nous espérons, en contrepartie, augmenter le nombre d'heures d'ouverture afin de vous permettre d'accéder à cette agence plus aisément qu'actuellement.

Un autre projet vient être mis à l'étude : l'extension du cabinet médical. En effet, face à la pénurie de médecins que notre région connait, il nous faut dès maintenant préparer l'avenir et nous donner les moyens d'accueillir de nouveaux praticiens et également d'assurer le développement de l'activité de ceux déjà présents L'étude qui va être menée aura pour objectif de définir les possibilités d'agrandissement des locaux et de budgéter ces opérations.

Une pensée pour un ancien conseiller municipal, Jean-Claude MALFOY, qui vient de nous quitter des suites d'une longue maladie. Egalement musicien à l'Avenir, ancien membre du Comité des Fêtes et du COC Volley, il s'était impliqué dans de nombreux domaines et sa disparition nous attriste profondément.

Amis sportifs et amateurs de course à pied, notre nouvelle association, l'AS Rabajou, organise dans la matinée du dimanche 2 avril prochain, un trail avec 2 parcours, 10 et 24 km, dont les départs seront donnés du Stade, et qui vous emmèneront en forêt et pour le plus long parcours dans l'enceinte du château de Chamerolles. Nous leur souhaitons une pleine réussite pour cette première sur notre Commune.

Bon printemps à toutes et à tous.

Gérard LEGRAND

Portrait CATHERINE DELACOUTE

Catherine DELACOUTE
et son chef de cuisine Thomas JEANNE

Le cœur aux fourneaux

« Toutes mes excuses. J'ai dû découper une biche et ça m'a mise en retard. » C'est la première fois. La première fois que l'un de mes rendez-vous me pose un lapin pour une biche ! L'école qui appelle et il faut annuler tous ces rendez-vous pour emmener la petite chez le médecin. Une panne de voiture, un réveil oublié, une migraine agressive, un accident sur la route. Mais la biche à découper, jamais encore. Peut-être faut-il y voir la créativité propre à ceux qui inventent, innovent, imaginent ce qui n'existe pas encore. Les musiciens, les écrivains, les peintres. Et les cuisiniers. Catherine DELACOUTE est de ces créateurs. À MARDIE où elle vit enfant, en regardant sa mère cuisiner et en dégustant ses plats mijotés, elle a appris à ressentir la cuisine. Pas de recettes encore, rien d'intellectualisé pour le moment mais un palais qui sait. Catherine goûte et elle sait. *« La cuisine fait appel aux ressentis de notre corps. Des produits, un palais, notre ventre. C'est difficile à expliquer. C'est toute une machine qui se met en marche. »*

L'école est un temps long, un temps d'ennui. Catherine DELACOUTE cherche du sens à ce qu'elle apprend. À la maison, elle est formée au travail. Avec ses deux frères, elle accompagne son père plâtrier sur les chantiers. Le mercredi, le samedi, pas de temps mort. Le travail est érigé en valeur familiale. Sans idée précise quant à son avenir, elle suit les traces maternelles et son intérêt pour les chiffres en rejoignant une école de comptabilité à ORLEANS. Mais rester assise derrière un bureau à longueur de journée ? Comment est-ce possible ? Le Directeur de l'établissement propose à Catherine de rejoindre l'école hôtelière. C'est enclenché. Cela aurait pu être les Beaux-Arts tant Catherine aime dessiner. Cela sera la cuisine ; un autre espace pour créer, associer, tester les équilibres, déployer les saveurs comme on le ferait avec des couleurs. Catherine cherche, explore, va de l'avant. Elle aime innover, elle aime que ça aille vite, elle aime avancer, remettre les choses en question. Un traiteur, un restaurant, un salon de thé parisiens, trois étoilés à PARIS, ORLEANS et AMBOISE. Catherine s'investit et découvre le stress. Celui des horaires à tenir, des débits à produire, des coups de feu. C'est une école de l'adaptabilité qui se paie cher.

À 29 ans, avec l'aide de son père et de sa famille, Catherine DELACOUTE réalise des travaux et ouvre Le Lancelot à CHILLEURS-AUX-BOIS. L'aventure est lancée et depuis, ne cesse de se développer. Des projets, des projets, des projets, Catherine sur tous les fronts est cheffe cuisinière, cheffe d'entreprise, maman, fille, sœur, mère de deux fils, ambassadrice d'une région et d'une certaine façon de pratiquer son métier, dans le respect des saisons, des terres et de celles et ceux qui les cultivent. Elle est même titrée Maître restaurateur et Chevalier de l'ordre national du mérite. Le tout dans un milieu d'hommes. *« La décoration des salles, les plats à la carte, les produits, tout va de plus en plus vite, la clientèle réclame de la nouveauté encore plus souvent qu'avant. »* Tant mieux, Catherine a des idées. Tant pis, tant pis pour le répit. Ne jamais s'endormir.

Depuis son ouverture en 1995, Le Lancelot s'est construit une réputation jusqu'à intégrer en 2015, le Guide Michelin Bib Gourmand. Le restaurant gastronomique a grandi. Pour la dernière Saint Valentin, pas moins de 600 menus servis ! Avec son équipe, Catherine DELACOUTE régale : *« Nous aimons travailler des produits nobles mais Le Lancelot n'est pas qu'un restaurant où l'on vient une fois par an pour se faire plaisir. C'est aussi un endroit où l'on vient partager un moment de simplicité, sans prétention. »* Brunch, soirées barbecue, planches de tapas, les formats varient tant que le goût reste. Et les surprises devraient continuer. Catherine DELACOUTE et son équipe, cœurs chauds et généreux, concoctent des nouveautés pour leurs clients, à découvrir bientôt.

AURELIE JEANNIN
VOUS ÊTES SINGULIERS

Le tour du monde de Claire et sa famille (Episode 2)

Voilà maintenant six mois que Claire et Benoît GRESTEAU, ainsi que leur fille Valentine, sillonnent l'Europe à bord de leur camping-car. Depuis son départ le 12 septembre dernier (voir notre précédent numéro), la famille chilleuroise a traversé 11 pays et parcouru plus de 10 000 kilomètres. Elle nous raconte.

Des Dolomites d'Italie aux Gorges de Vikos en Grèce en passant par une ancienne salle de congrès soviétique perchée à 1 500 mètres d'altitude en Bulgarie, leur voyage va de surprise en surprise.

« La vie n'est pas toute rose comme aiment à le montrer certains influenceurs » s'amuse Claire. « Notre journée est rythmée par la recherche d'eau, d'un endroit pour dormir. Un sentier de randonnée, le parking d'une piscine ou d'un supermarché … font souvent l'affaire ! » mais la récompense est tellement à la hauteur. Claire, Benoît et Valentine ont ainsi la chance de vivre tellement de belles rencontres et souvenirs gravés à jamais dans leur mémoire. Claire souligne le bel humanisme dont font preuve des personnes rencontrées alors même qu'elles n'ont rien.

Quatre questions à la famille

Quels pays avez-vous traversé à ce jour ?

L'Italie, la Slovénie, la Croatie, le Monténégro, l'Albanie, la Grèce, la Bulgarie, la Roumanie, la Hongrie, l'Autriche et la République tchèque.

Des pays à conseiller ?

Claire, Benoît et Valentine répondent sans hésiter « L'Albanie pour son peuple si accueillant, la Grèce pour sa douceur de vivre et l'Autriche pour ses paysages à couper le souffle ».

Quel message souhaiteriez-vous communiquer à nos lecteurs ?

« Sortez des sentiers battus, tant de belles choses sont à découvrir. Laissez-vous porter, n'ayez pas peur de l'inconnu et surtout de l'autre. Vous avez tellement à y gagner ».

La suite ?

« Direction la Scandinavie avec l'espoir de rencontrer le Père Noel pour Valentine et de voir des aurores boréales pour ses parents ».

Pour suivre les aventures de la famille GRESTEAU : rendez-vous sur Facebook et Instagram, en indiquant @grestotdm, ainsi que dans lE prochain Chilleurs Info

Permanences ABF

L'Architecte des Bâtiments de France tiendra deux jours de permanence à la sous-préfecture de PITHIVIERS pour les administrés de la Communauté de Communes du Pithiverais les 5 avril et 5 juillet 2023, de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00.

Nous vous invitons à vous inscrire auprès du secrétariat de Mairie pour prendre rendez-vous avec celui-ci.

Stop aux déchets

Merci de ne plus jeter au sol les mégots et autres détritus en tout genre. Beaucoup trop de déchets, mégots, déchetteries sauvages et crottes de chiens sont ramassés par les services techniques.

Nous vous rappelons que des poubelles et des sacs toutounet sont disponibles à divers endroits de la Commune.

Nous comptons sur votre civisme pour faire de notre Commune un village propre.

Nuisances sonores, brûlage des déchets et recommandations sur la taille

Nuisances sonores

Nous vous rappelons que les travaux de bricolage ou de jardinage à l'aide d'appareils tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses etc… ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables (du lundi au vendredi) de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 30

Le samedi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00

Le dimanche et jour férié de 10 h 00 à 12 h 00

Brûlage des déchets

Tout brûlage à l'air libre est interdit ! En raison de ses impacts environnementaux et sanitaires importants, le brûlage des déchets est une pratique interdite et illégale.

Recommandations sur la taille des arbres et des haies

À partir du 15 mars et jusqu'à la fin du mois de juillet, il ne faudra plus élaguer vos arbres et vos haies. Cette période, qui va du printemps au début de l'été, correspond à la saison de nidification de nombreux oiseaux qui vivent dans nos jardins. Or, pour faire leurs nids et couver leurs petits, ces oiseaux ont besoin de nos arbres et de nos haies. Pas question, donc, de sortir les outils d'élagage à ce moment de l'année. Ce serait prendre le risque de priver les oiseaux d'un endroit où faire leur nid ou, pire encore, de mettre une couvée en péril

JARDINS D'HIVER

Plantation d'arbres et d'arbustes avec les écoles le mardi 24 janvier 2023. « Micro Forêt »

Dans le cadre du projet communal de « Micro Forêt », les élèves de l'école Maternelle et de l'école Elémentaire Pierre de Ronsard ont pu découvrir ou redécouvrir les enjeux autour de la plantation d'arbres. Planter des arbres est un geste pour l'environnement et un moyen de sensibiliser à l'écologie. Cette sensibilisation a eu lieu derrière la zone artisanale de « La Rouche ». Par petits groupes et aidés par les agents du service technique, les enfants ont ainsi pu planter 54 arbres de différentes essences tels que noisetiers, noyers, merisiers, pommiers, cèdres, tilleuls, érables champêtres. Les élèves, les enseignants, Monsieur le Maire et tous les agents du service technique ont beaucoup apprécié cette matinée ! Rendez-vous est déjà pris en 2024 !!

« Un Bébé - Un Arbre » le samedi 4 février 2023

Pour la 2ème année consécutive, l'opération « Un bébé, Un Arbre » a été organisée, le matin du samedi 4 février 2023, dans la prairie communale jouxtant le parc de la Cour Gauthier. L'année 2022 a donné naissance à 28 bébés qui sont tous devenus parrain d'un arbre, symbole de vie et de croissance.

Les neuf familles présentes sur le site le jour de l'événement ont choisi leur emplacement. Avec l'aide des agents du service des espaces verts, ils ont participé à la plantation puis ont eu plaisir à accrocher l'étiquette destinée au nom de leur enfant.

Pour cet évènement, 14 variétés d'arbustes ont été choisies telles que amélanchiers, parrotia persica, ormes de Samarie, chèvrefeuilles, cornouiller du Japon ….

Cette opération « Un bébé, Un arbre » est aussi un moyen d'initier les bébés à la nature. En effet, l'éveil des sens de l'enfant peut aussi se faire grâce à la nature. Il s'agit d'un endroit idéal pour éveiller l'odorat, mais aussi développer la vision des petits et donner naissance à une petite forêt.

17 février 2023 - Hôtel à insectes - Ecole élémentaire Pierre de Ronsard

Un hôtel à insectes a été construit et installé le 17 février 2023 par les agents des espaces verts dans le petit jardin de l'école élémentaire Pierre de Ronsard. Cet hôtel est composé de différentes « chambres » afin de varier les occupants. Les « chambres » se présentent sous diverses formes comme : tiges creuses, fibres de bois, feuilles sèches, pommes de pin … afin d'y accueillir abeilles, bourdons, coccinelles, papillons, guêpes, pince-oreilles... Le rôle de cet hôtel a pour but d'assurer la pollinisation et de protéger le jardin de ces différents nuisibles. Pour inciter les insectes à venir s'installer dans leur abri respectif, des attractifs comme la nourriture pour papillons ou à coccinelles est à déposer devant l'entrée de leur refuge. C'est une très belle initiative pour favoriser la biodiversité et lutter contre les pucerons, les cochenilles, les araignées rouges … Un hôtel à insectes, quelle que soit sa forme et de quelque manière qu'il soit constitué, aura toujours des vertus pédagogiques et constitue un formidable outil de sensibilisation.

BAR TABAC LE LAZIO

CHILLEURS AUX BOIS - 02.38.39.87.30 / 06.67.91.65.15

Rejoignez nous sur Facebook

SOIREES 2023

A NOTER DANS VOS AGENDAS

SAMEDI 8 AVRIL : JUST DANCE + SOIREE DANSANTE
SAMEDI 13 MAI : SOIREE BRETONNE ET DANSANTE
SAMEDI 10 JUIN : GUINGUETTE (2h00) ET DANSE
SAMEDI 8 JUILLET : HAWAII
SAMEDI 9 SEPTEMBRE : KARAOKE ET ANNEES 80
SAMEDI 14 OCTOBRE : CONCERT ET SOIREE DANSANTE
SAMEDI 4 NOVEMBRE : A DEFINIR

Les thèmes sont susceptibles de changer en fonction des contraintes

Pourquoi il ne faut pas se débarrasser des déchets verts en forêt ?

ABANDONNER vos déchets verts DANS LE MILIEU NATUREL : LA FAUSSE BONNE IDÉE !

Après les fêtes, les sapins usagés jonchent souvent le sol des sous-bois dans les forêts.

Or, l'accumulation des déchets végétaux, notamment les sapins, peut être nocive pour la forêt :

- Les sapins peuvent introduire des produits phytosanitaires qui sont interdits dans les forêts domaniales.
- Les aiguilles en grande quantité se décomposent lentement, asphyxient et acidifient le sol.
- Des champignons ou parasites peuvent s'y développer.
- Les dépôts peuvent encourager des personnes peu scrupuleuses à jeter encore plus de déchets verts, au risque d'installer des espèces envahissantes nuisibles à tout un écosystème.

Pour toutes ces raisons, se débarrasser de son sapin en l'abandonnant dans le milieu naturel est interdit et passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 Euros.

Le choix sûr et responsable ? Allez le déposer en déchetterie !

Classe de petite section : enfants nés en 2020

Les inscriptions pour la prochaine rentrée auront lieu :

Jeudi 16 avril de 8 h 45 à 18 h 30

Merci de vous munir du carnet de santé (ou d'une photocopie des pages de vaccinations) ainsi que du livret de famille.

Si cette date ne vous convient pas, merci de bien vouloir prendre contact avec l'école afin que nous puissions convenir d'un rendez-vous.

ecm-chilleurs-aux-bois@ac-orleans-tours.fr ou 02.38.39.81.01

Mme MICHAUD

Un collecteur est installé à la Mairie, en partenariat avec l'association « Bouchons, ça roule ! », qui œuvre à réaliser des actions et projets en faveur des personnes handicapées, au plus près des lieux de collectes.

Il est utile de se rappeler que TOUS les bouchons et couvercles en plastique sont acceptés. En revanche, ne peuvent être collectés d'autres objets, à l'image des bouchons ou couvercles métalliques.

Les bouchons collectés sont ensuite revendus à des entreprises de recyclage qui donneront une seconde vie au plastique.

Alors, n'hésitez pas à adopter ce geste simple, écologique et solidaire pour aider nos concitoyens en situation de handicap. Nous comptons sur vous !

Nous sommes à votre écoute
Vous ne pouvez pas vous déplacer ?
Nous venons à votre rencontre
Contactez-nous 06 66 54 98 09

Nous sommes présents sur la commune de :

Chilleurs aux bois, parking de la cour Gauthier (en face de l'Eglise)

Les Mardis, de 13h30 à 15H30 :

14 et 28 mars

11 et 25 avril

9 et 23 mai

CRF-Délégation Territoriale du Loiret
69 rue des Anguignis-45650 St Jean le Blanc
Tél : 02 38 53 30 76

croix-rouge française

Retour sur le marché de Noël 2022

Nouveaux arrivants - Vœux

Les nouveaux habitants ont été accueillis lundi 16 janvier dernier à la salle de la Cour Gauthier. Gérard LEGRAND et le Conseil municipal leur ont, à cette occasion, présenté notre Commune et adressé leurs meilleurs vœux. Marquée par la participation du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ), la soirée s'est prolongée dans la bonne humeur autour du cocktail de bienvenue.

Marché des producteurs avril 2022

Grand retour de notre marché semi-nocturne des « Producteurs locaux et Artisans créateurs »

Après l'édition de Noël, organisée le samedi 10 décembre 2022 dans la salle des sports Bernard THOMAS, qui a attiré un grand nombre de visiteurs malgré une météo glaciale et qui s'est déroulée dans une ambiance, on ne peut plus conviviale, notre marché des producteurs reprend ses marques au parc de la Rouche ce printemps.

Comme l'an passé, nous nous retrouverons chaque premier vendredi de chaque mois, de 18 h 00 à 21 h 30, selon la formule habituelle, mais avec des nouveautés et des animations différentes chaque mois.

Ainsi, celui du 7 avril aura pour thème les œufs de Pâques. Les enfants seront invités à déposer leurs plus belles réalisations de décorations d'œufs de pâques avec, à la clef, une petite surprise de saison en retour.

A noter également que notre élégant, mais néanmoins pratique, sac de jute offert en échange de six tickets donnés pour chaque achat par nos exposants, présentera cette saison un nouveau design du plus bel effet.

Dates à retenir pour 2023 : le vendredi 7 avril, le vendredi 5 mai, le vendredi 2 juin, le vendredi 7 juillet et le vendredi 1er septembre, couplé avec le forum des associations.

Enfin, notez dès à présent que le prochain marché de Noël se déroulera le samedi 2 décembre 2023 dans la salle des sports Bernard THOMAS, avec encore plus d'exposants et de belles surprises !!

A très bientôt !!!

Chasse aux œufs du Château de Chamerolles

Le château de Chamerolles vous invite dimanche 9 avril 2023 (de 10h00 à 17h30) pour une grande chasse aux œufs de Pâques. Cette aventure se déroulera dans le parc du château où vous devrez retrouver les œufs cachés de différentes couleurs. Suivant l'âge des enfants (moins de 6 ans ou bien plus de 6 ans), ils devront retrouver les œufs colorés indiqués sur leur permis de chasse, donné par un agent du château. Une fois la chasse terminée, vous pourrez faire de multiples activités comme des jeux en plein air, des coloriages, des masques de lapins à décorer ainsi qu'un parcours sportif. Le château n'attend plus que vous, alors n'hésitez pas, venez nous rejoindre !!

Pour les gourmands : un food truck sera présent pour pouvoir se restaurer.

Tarif : Tarif d'entrée, pas de supplément pour l'événement.

Site : https://www.chateauchamerolles.fr/

Téléphone : 02-38-39-84-66

Email : chateau.chamerolles@loiret.fr

CHILLEURS-AUX-BOIS

GRANDE CHASSE AUX OEUFS DE PAQUES

LUNDI 10 AVRIL 2023
10 H 30
dans le Parc de la Cour Gauthier

Des chocolats seront remis à chaque enfant.

Organisée par la Mairie
pour les enfants Chilleurois jusqu'à 12 ans.

Conseil du 19 octobre 2022

Résiliation du bail commercial La Poste

Monsieur le Maire informe le Conseil Muncipal d'une proposition de protocole de résiliation du bail commercial pour les locaux de la Poste à compter du 31 mars 2023, date qui pourrait être éventuellement décalée selon l'achèvement des travaux d'aménagement des locaux de la future Agence Postale Communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le protocole de résiliation de bail à l'amiable à la date du 31 mars 2023, ou une date ultérieure selon la date d'achèvement des travaux de la future Agence Postale Communale.

Frais d'avocat - Litige Domaine de Chamerolles

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune avait demandé à Maitre CHEYSSON d'établir un audit de la situation juridique avec des propositions de solutions à mettre en œuvre. Suite à l'arrêt de la fourniture d'électricité par la SICAP, il a également accompagné la Commune aux différentes réunions sur la problématique du Domaine de Chamerolles. Ces interventions ont entrainé un surcoût en frais d'honoraires et de déplacement qui s'élève à 8 435 € HT d'honoraires et 2 100 € de déplacement, soit un total de 10 535 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la prise en charge des honoraires et des frais de déplacement de Maitre CHEYSSON, d'un montant de 10 535 € HT, soit 12 642 € TTC.

Affaires diverses :

- Mr JAMOIS a restauré une plaque de cocher en forêt au carrefour du Chêne à la Bouteille. Le Conseil Municipal décide de lui accorder une participation de 50 €.

- Suite à la hausse des tarifs d'électricité et de la nécessité de réduire les dépenses d'énergie, il est décidé de modifier comme suit les créneaux d'éclairage public :

  - Eclairage public toutes zones, sauf le centre bourg, horaire actuel de coupure avancé de 23 h à 22 h et reprise repoussée de 5 h à 6 h.
  - Eclairages du centre bourg (commerces et restaurants) et de la façade de la Mairie, actuellement allumés toute la nuit, éteints du dimanche soir au mercredi soir de 23 h à 6 h, et du jeudi soir au samedi soir de 1 h à 6 h.
  - Eclairages pour la période entre Noël et jour de l'An allumés toute la nuit du 23 décembre 2022 au 3 janvier 2023.

- Philippe COLMAN informe le Conseil qu'une étude des possibilités de changements des systèmes de chauffage peut être effectuée par l'ADIL.

- Philippe COLMAN informe le Conseil de l'état d'avancement du projet d'extension du cabinet médical et de la nécessité d'effectuer une demande de chiffrage auprès d'un architecte.

Conseil du 24 novembre 2022

Modification des conditions d'acquisition de terrains -Les Forestières

Monsieur le Maire rappelle au conseil que par délibération du 23 novembre 2021, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir un ensemble de parcelles situées pour l'une, Route de Courcy, cadastrée F 501, et pour les autres, Lotissement les Forestières, cadastrées F 494 à 500.

Le propriétaire, Mr DUBOIS, a demandé à la Commune de repousser l'acquisition au second semestre 2023 avec comme date butoir le 1er octobre 2023. En contrepartie, M. DUBOIS accepte de baisser le prix d'acquisition des parcelles à 240 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte d'acquérir les parcelles référencées ci-dessus pour un prix de 240 000 €, décide d'inscrire au budget 2023 un montant de 160 000 € à payer un mois après la signature de l'acte notarié et au budget 2024 la somme de 80 000 €.

Demande auprès du Conseil Départemental du Loiret de la création d'une déviation de la RD 2152

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de délibérer pour déposer une demande officielle de déviation de la RD 2152 auprès du Conseil départemental du Loiret.

De nombreux paramètres sont à prendre en compte pour justifier cette demande, dont une enquête récente réalisée auprès de la population chilleuroise qui est à près de 80 % favorable à sa mise en place.

L'emprise foncière a été cadastrée lors du dernier remembrement et la Communauté de communes du Pithiverais possède déjà l'emprise de cette déviation.

Les comptages indiquent un flux d'environ 7 000 véhicules par jour dont environ 10 % de Poids lourds, avec des pointes en journée à 600 véhicules par heure. Le bourg de CHILLEURS AUX BOIS se trouve sur des axes de circulation de nombreux Poids Lourds, notamment entre le site FM de NEUVILLE AUX BOIS et l'A 19, le site de Cosmetic PARK de BOIGNY SUR BIONNE et l'A 19, l'agglomération d'ORLEANS et la zone industrielle d'ESCRENNES. La Commune se trouve également sur les circuits des convois exceptionnels.

Les risques liés au passage de ces nombreux Poids Lourds dans le centre-bourg sont particulièrement importants :

- Traversée de la Grande Rue par les piétons très dangereuse, en particulier pour les enfants lors des trajets vers les écoles et le restaurant scolaire.
- Etroitesse des trottoirs dans le secteur situé de part et d'autre de la Place de Romand ne permettant pas une circulation sécurisée des piétons.
- Dangerosité de la sortie des véhicules de la Place de Romand vers la Grande Rue.
- Attentes importantes des véhicules aux intersections avec les RD 5 et 109.
- Circulation à bicyclette très dangereuse.
- Gêne importante lors des livraisons des commerces riverains.
- Danger pour les usagers empruntant les bus des lignes régulières.
- Risques liés au transport des produits dangereux en cas d'accident.

Cette circulation apporte également des pollutions très importantes de par les gaz d'échappement et les hydrocarbures, la salissure des façades riveraines, le bruit, y compris la nuit avec la circulation de Poids Lourds, les vibrations des constructions riveraines.

D'autres considérations sont également à prendre en compte :

- Le stationnement abusif de Poids Lourds Place de Romand, sur l'emplacement de l'arrêt de bus, ce qui impose aux passagers de débarquer ou d'embarquer sur la route et augmente les risques pour les véhicules légers sortant de la place du fait du manque de visibilité.
- La chaussée très proche des façades et vitrines des commerces, ne permet pas, par exemple l'installation de terrasses devant les bars restaurants de la Place de Romand, de même pour les aménagements et la mise en valeur du cœur de village qui apparaissent très difficiles à programmer.

Ces inconvénients augmentent le risque de désertion de l'habitat riverain et de dévalorisation des biens de la Commune, et constituent un véritable frein au fleurissement et à l'attrait touristique alors que la Commune postule aux labels « Route de la Rose » et « Village Fleuri ». De plus, cette situation constitue une gêne importante au développement du marché hebdomadaire, avec la problématique du stationnement. Dans l'hypothèse d'une telle déviation, la chaussée pourrait être réduite en largeur, ce qui permettrait l'amélioration des conditions de circulations des piétons

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, formule une demande officielle de déviation de la RD 2152 auprès du Conseil Départemental du Loiret.

Achat d'un nouveau four et de mobilier destiné à la plonge au restaurant scolaire.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder, pour le restaurant scolaire, à l'acquisition d'un nouveau four, l'actuel étant en panne et non réparable, et de réaménager la disposition de l'espace de la plonge afin d'améliorer les conditions de travail du personnel de cuisine.

Le coût de l'opération s'élève à 21 585,50 € HT, soit 25 902,60 TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, retient la proposition de la société ESBC pour un montant de 21 585,50 € HT, soit 25 902,60 TTC.

Choix architecte extension cabinet médical

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une proposition établie par Mr PHILIPPE Cédric, architecte, pour effectuer l'étude de faisabilité des travaux d'extension du cabinet médical.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition de Mr PHILIPPE Cédric pour un montant de 1 400 € HT, soit 1 680 € et autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette étude.

Participation pour l'Assainissement Collectif - Tarifs à compter du 1er janvier 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'actualiser comme suit les tarifs de la Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) à compter du 1er janvier 2023 :

- Raccordement d'une habitation individuelle nouvelle ou existante sur un réseau existant : 3 000 € H.T.
- Raccordement d'une habitation collective nouvelle ou existante :
- 4 300 € H.T. par habitation collective, complété par un tarif de 2 € par m² de surface de plancher créée.
- Raccordement d'une construction à usage professionnel : 3 000 € H.T. par construction, complété par un tarif de 1 € par m² de surface de plancher créée, plafonné à 2 200 € H.T.

Cimetière et espace cinéraire - Tarifs à compter du 1er janvier 2023.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de modifier les tarifs des concessions de terrains, du columbarium et des cavurnes dans le cimetière communal à compter du 1er janvier 2023. Les tarifs fixés sont les suivants :

- Concession 15 ans : 360 €
- Concession 30 ans : 510 €
- Columbarium et cavurne 15 ans : 920 €
- Renouvellement 15 ans : 460 €
- Columbarium et cavurne 30 ans : 1 200 €
- Renouvellement 30 ans : 600 €
- Vacation pour inhumation dans le jardin du souvenir : 70 €
- Fourniture et pose de plaque sur lutrin : 150 €

Conseil du 24 novembre 2022 (suite)

Indemnité d'occupation du bureau par l'Association Familles Rurales "Soutien à Domicile" - Tarifs à compter du 1er janvier 2023.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de réévaluation de l'indemnité demandée à l'Association Familles Rurales "Soutien à Domicile", pour l'occupation d'un bureau dans les locaux attenants à la Mairie, afin de couvrir les frais de chauffage, d'électricité et d'entretien.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe l'indemnité d'occupation de ce local, à 64 € par mois, soit 768 € pour l'année entière, à compter du 1er janvier 2023.

Participation communale Classe de découverte 2023 - ERCE.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de départ en classe de découverte des classes de CM1 et CM2 en Ariège à ERCE. Le séjour est organisé par L'Association Chemins du Monde, sur une durée de 5 jours, pour un montant de 378 € par enfant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de participer au financement de la classe de découverte 2023, à raison de 50 % du coût du séjour, soit 189 € par élève, décide d'inscrire au budget primitif 2023 de la Commune, à l'article 6288, la somme nécessaire au départ de tous les enfants de CM1 et CM2 soit, sur une base de 60 enfants, un montant de 11 340 €, ainsi qu'une une somme de 90 € correspondant à l'indemnité de chaque instituteur accompagnant le groupe, soit pour deux instituteurs un montant de 180 €.

Participation communale Classe de découverte maternelle 2023 - INGRANNES.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de départ en classe de découverte des classes de Grande Section de l'école maternelle à INGRANNES du 8 mai au 12 mai 2023. Le séjour est organisé par Les Œuvres Universitaires du Loiret, sur une durée de 5 jours, pour un montant de 300 € par enfant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de participer au financement de la classe de découverte 2023, à raison de 50 % du coût du séjour, soit 150 € par élève, décide d'inscrire au budget primitif 2023 de la Commune, à l'article 6288, la somme nécessaire au départ de tous les enfants de Grande Section soit, sur une base de 18 enfants, un montant de 2 700 €, ainsi que la cotisation aux Œuvres Universitaires d'un montant de 15 € ainsi qu'une somme de 90 € correspondant à l'indemnité de l'instituteur accompagnant le groupe.

Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'adopter, à compter du 1er janvier 2023, la nomenclature budgétaire et comptable M57 pour le budget « Lotissement des Forestières »;

- que l'amortissement obligatoire des immobilisations (compte 204 « subventions d'équipement versées ») acquises à compter du 1er janvier 2023 est linéaire et pratiqué à compter de la date de mise en service du bien selon la règle du prorata temporis ;

- que les durées d'amortissement seront celles qui étaient antérieurement appliquées ;

- de maintenir le vote des budgets par nature et de retenir les modalités de vote de droit commun, soit un vote au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement, sans vote formel sur chacun des chapitres ;

- de constituer une provision dès l'apparition d'un risque avéré, en cas de dépréciation de la valeur d'un actif, d'ouverture d'une procédure collective et de créances irrécouvrables (lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, et /ou en cas de mise en redressement judiciaire ou liquidation judiciaire) ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Convention Territoriale Globale - CAF du Loiret

La Convention Territoriale Globale constitue un cadre contractuel qui définit une politique et des services pour répondre aux besoins des familles. Les champs d'action possibles pour les CTG sont la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, le soutien à la Parentalité, le logement et cadre de vie des familles, la solidarité et animation de la vie sociale, l'accès aux droits et inclusion numérique. La CTG comprend un diagnostic de l'état des besoins de la population, l'offre d'équipements existants soutenus par la CAF et les collectivités locales, un plan d'actions précisant les développements prioritaires, l'harmonisation et l'optimisation des services existants par un engagement des signataires et la définition des moyens mobilisés et les modalités de pilotage et d'évaluation du projet.

Il est demandé au Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du nouveau cadre de contractualisation avec la CAF, de signer la CTG avec l'ensemble des signataires du périmètre de la CCDP.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de s'engager dans la démarche et autorise Monsieur le Maire à signer les actes dans le cadre de la CTG.

Décision d'acquisition d'un tracteur tondeuse

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que du fait de la vétusté du matériel existant, il convient de procéder à l'acquisition d'un tracteur tondeuse pour le service Espaces verts. La société EQUIP'JARDIN propose un tracteur tondeuse pour un montant de 18 626,85 HT, soit 22 352,22 TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte la proposition d'acquisition d'un tracteur tondeuse pour un montant de 18 626,85 HT, soit 22 352,22 TTC.

Conseil du 15 décembre 2022

Demande de subvention auprès du SIERP pour le passage en LED des éclairages des bâtiments communaux

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il convient d'établir des demandes distinctes de subvention auprès du SIERP pour le passage en LED des bâtiments communaux et de l'éclairage du stade.

Il convient donc de délibérer pour chacune de ces demandes.

Après intégration de la totalité des devis des différents bâtiments, le coût prévisionnel de l'ensemble de l'opération est estimé à 68 347 € Hors Taxes, soit 82 016,40 € Toutes Taxes Comprises.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite une demande de subvention de 50 % auprès du SIERP, soit un montant total de 34 173,50 €.

Demande de subvention auprès du SIERP pour le passage en LED de l'éclairage du stade.

Monsieur le Maire propose donc de déposer une nouvelle demande de subvention auprès du SIERP pour cette opération estimée à 21 688 € Hors Taxes, soit 26 025,60 € Toutes Taxes Comprises.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité sollicite une demande de subvention de 50 % auprès du SIERP, soit un montant total de 10 844 €.

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret pour le passage en LED des éclairages des bâtiments communaux et du stade.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil a décidé de solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret au titre du Volet 3 pour l'année 2023, pour le projet de passage en LED des éclairages des bâtiments communaux et du stade.

Le coût prévisionnel de l'ensemble de l'opération ayant été complété sur un des bâtiments, il convient de modifier la demande qui est estimée à 90 035 € Hors Taxes, soit 108 042 € Toutes Taxes Comprises.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret pour un montant total de 27 010,50 € et établit et adopte le plan de financement comme suit :

Subvention du Conseil Départemental du Loiret (30 %) 27 010,50 €
Subvention du SIERP (50 %) 45 017,50 €
Auto financement 18 007,00 €
Total HT 90 035,00 €

Subvention 2023 à la SAFO.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de subvention déposée par l'association de la SAFO pour la conférence qui sera organisée en 2023 sur le thème « Entre Loire et Seine, la forêt au fil de l'eau : Le Canal d'Orléans. ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 300 € à l'association de la SAFO pour la conférence - projection du 22 octobre 2023 organisée dans la grande Halle du château de Chamerolles.

Convention cadre de prestations foncières avec la SAFER du Centre.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'une convention avait été établie en 2005 entre la SAFER et la Commune. Il entre dans les missions de la SAFER de constituer des réserves foncières pour le compte des collectivités afin de favoriser les objectifs d'aménagement rural et de protection de l'environnement. Un des objectifs est de permettre d'initier des échanges nécessaires à la maîtrise des périmètres définis tout en respectant l'équilibre harmonieux de l'agriculture.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de passer une convention d'intervention foncière avec la SAFER du Centre et accepte les conditions de cette convention qui comprend :

- Apporter un conseil et un accompagnement sur les problématiques foncières.
- Assurer pour le compte de la Collectivité et à sa demande la maitrise foncière de parcelles nécessaires à la réalisation de projets d'aménagements.

Le Conseil Municipal accepte l'accès à l'application Vigifoncier et la prestation pour l'identification des biens présumés sans maître, estimée à 320,20 € HT, et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints, à signer la convention pour une durée de 3 ans, éventuellement renouvelable, ainsi que tous les documents relatifs à cette opération.

Demande de subvention au titre de la DETR 2023 pour la création d'un parcours de santé.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2023, pour la création d'un parcours de santé sur la Commune de CHILLEURS AUX BOIS.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 52 192,06 € Hors Taxes, soit 62 630,48 € T.T.C.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite une subvention au titre de la DETR au taux de 35 %, et établit et adopte le plan de financement comme suit :

DETR 2023 :18 267,21 € HT
Auto financement : 33 924,85 € HT
Total : 52 192,06 € HT

Conseil du 11 janvier 2023

Contrat d'assurance Transport périscolaire – ANATEEP Année 2023

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'en tant qu'organisateur de transport, la Commune doit souscrire un contrat d'assurance périscolaire pour couvrir les risques liés aux divers transports des enfants sur les temps scolaires et périscolaires.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de souscrire pour l'année 2023 un contrat auprès de l'ANATEEP pour un montant de 142,07 € et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à ces demandes.

Demande de subvention Contrat Régional de Solidarité Territorial du PETR - Création d'un parcours de santé

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention au titre du Contrat Régional de Solidarité Territorial, pour la création du parcours de santé. Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 52 192,06 € Hors Taxes, soit 62 630,48 € T.T.C.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Sollicite une subvention au titre du CRST au taux de 20 %,
- Etablit et adopte le plan de financement comme suit :

Contrat Régional Solidarité Territorial : 9 100,00 € HT

DETR : 18 267,21 € HT

Auto financement : 24 824,84 € HT

Total : 52 192,06 € HT

Travaux

Parking rue du 13 aout

Rue du 13 août, à proximité de la Place de Romand, un nouveau parking va être aménagé dans les prochaines semaines. Un gros travail de nettoyage et de préparation du terrain a été effectué dans le mois de février.

Ce parking, permettant le stationnement d'une dizaine de véhicules, sera ouvert à tous.

ABCD

L'ABCD a innové en fin d'année 2022 : après une découverte, une initiation et un concours de pétanque à la Rouche.

Une bourse aux vêtements a été organisée au Relais, le dimanche 4 décembre, pour finir l'année civile.

Les organisateurs ont été récompensés : en effet, la salle était comble, une maman a même fait le déplacement de Seine et Marne !

Les visiteurs, plus de cinquante personnes, ont apprécié l'initiative à la veille des fêtes de fin d'année.

L'association prévoit un concours de pétanque tous les mois, d'avril à septembre 2023. Les dates seront fixées en prévision de la météo.

L'ABCD remercie ses partenaires (JNS GLASS - LE LAZIO - LA SCALA - LA BOITE A LUNETTES - L'EPICERIE), présents au moment du projet qui a vu le jour en avril 2022.

Un point d'honneur pour remercier le couple DUPRE pour leur investissement avant les grands projets : une réhabilitation du local.

Alexandre et Gilles restent à votre disposition.

ACAC - Bibliothèque municipale

Toutes les bibliothèques ont une mission principale qui est le prêt de documents.

Cependant, d'autres activités peuvent être mises en place comme l'initiation à l'informatique pour adultes.

Les bénévoles de la bibliothèque de CHILLEURS AUX BOIS pourront bientôt vous accueillir pour cette activité.

Cela vous tente, vous aimeriez la pratiquer ?

Venez la découvrir en nous rendant visite rue des Ateliers à CHILLEURS AUX BOIS, aux horaires des permanences, les :

Lundi de 17 h 00 à 19 h 00

Mercredi de 16 h 00 à 18 h 00

Samedi de 10 h 00 à 12 h 00

Ou en nous appelant au : 06 87 83 29 72.

AS RABAJOU

Dans moins d'un mois, auront lieu les deux premières courses nature organisées par l'AS RABAJOU.

Le dimanche 2 avril, les coureurs qui le souhaitent auront le choix entre deux options : Soit s'élancer sur le parcours du trail court de RABAJOU, soit rechercher plus de difficultés en parcourant les 24 kilomètres du trail de CHAMEROLLES.

Le trail de RABAJOU vous emmènera sur 10 kilomètres d'un parcours alternant chemins champêtres, routes forestières et allées de sous-bois. Les coureurs partiront en face du stade, passeront derrière le lotissement du Climat du Plessis et rejoindront la rue de la Cour. Puis, ils gagneront la forêt en passant par RABAJOU. Une fois dans la forêt, ils pourront se ravitailler à mi-parcours vers Saint Nicolas avant de se diriger vers le lieu-dit La Piogerie, puis de rattraper le GR32 afin de retourner vers CHILLEURS.

Le trail de CHAMEROLLES empruntera le même parcours jusqu'au cinquième kilomètre. Les participants se dirigeront ensuite vers la Route du Mulet en suivant la route Saint Nicolas, puis ils rejoindront la route forestière de TRAINOU à CHAMBON LA FORET avant de remonter vers l'étang de la Vallée du Diable où ils pourront se ravitailler.

La suite du parcours se fera via des chemins forestiers en herbe le long du GR 32 avant de rejoindre le carrefour des Quatre Routes, de traverser la Belle Croix à CHAMEROLLES et de se diriger vers le Château du même nom. La traversée du parc en longeant le château sera vraisemblablement le point d'orgue de ce parcours.

Les coureurs pourront ensuite regagner CHILLEURS et l'arrivée en repassant par la Belle Croix et La Piogerie.

Quel que soit votre choix, nous espérons que vous prendrez du plaisir en visitant notre massif forestier sur l'un de ces deux parcours, en particulier si les conditions météorologiques nous sont favorables. Dans le cas contraire, il se peut que certains passages soient quelque peu boueux et salissants pour les chaussures … mais cela fait partie des plaisirs de la course à pied en milieu naturel.

Actuellement, nous poursuivons activement nos préparatifs afin de vous accueillir pour prendre le départ le dimanche 2 avril à 9 H 15 au stade Jean TRESSY.

A l'issue des courses, un ravitaillement sera servi et tous les concurrents se verront remettre un souvenir de cette manifestation.

Les premiers de chaque catégorie auront droit à une récompense spécifique.

Les inscriptions se font uniquement via le site PROTIMING à l'adresse suivante :

https://www.protiming.fr/Runnings/detail/6651-Trail-de-Chilleurs-aux-Bois

Il n'y aura pas d'inscription sur place.

Et pour ceux qui ne souhaitent pas ou bien ne peuvent pas courir, vous pouvez nous rejoindre pour nous aider à encadrer cet évènement sportif.

Sachez que nous mettons tout en œuvre pour vous donner envie de revenir courir à RABAJOU.

Pour toute question concernant ces courses, vous pouvez nous contacter via l'adresse mail asrabajou@gmail.com

Savoir-faire

Le Savoir-faire à CHILLEURS cartonne surtout plus au sens propre qu'au sens figuré. Le nombre de participantes reste stable, l'une des raisons étant due au fait qu'il a lieu le mardi après-midi donc ce n'est pas un horaire facile pour les nouvelles qui travaillent.

L'activité cartonnage est une valeur sure, suivie du bricolage, ainsi que des petits travaux à la machine à coudre, chacune apportant son savoir-faire et son expérience personnelle.

Nous faisons quelques marches mais c'est compliqué car l'une d'entre nous marche très peu. A nous de ne pas la laisser sur le trottoir !!

Décision de fin d'année : réaliser une couronne de Noël. Pour ce faire, nous sommes allés dans les bois cueillir et ramasser des petites branches d'arbres de sapin (Pyracantha), de houx et des pommes de pins.

Exceptionnellement, nous avons réalisé des « vrais » chocolats comme des confiseurs, ce fut très technique.

La pause-café a lieu en début d'après-midi, elle s'allonge car le partage de nos vies, joies et problèmes, prennent de plus en plus de temps mais aussi fortifie notre amitié.

Venez rejoindre cette belle équipe.

Colette HERGIBO

02.38.32.91.63

Amicale des anciens

Nos réalisations :

9 décembre 2022 : Assemblée Générale à la Cour Gauthier. Nous avons retrouvé de fidèles adhérents et eu une pensée émue pour nos amis disparus et ceux que la vie a conduit hors de CHILLEURS.

21 janvier 2023 : Le partage de la galette nous a réunis, Salle du Relais, avec un loto en « amuse-bouche ». Cet après midi a réjoui les adhérents qui étaient heureux de pouvoir enfin communiquer.

Jeudi 2 février : Chandeleur, loto familial à la Maison de l'Amitié, dans la bonne humeur et récompense avec un goûter de crêpes réalisées par 2 bénévoles.

Vendredi 3 Mars : 42 adhérents sont allés au Diamant Bleu (B'Go maintenant) déjeuner et applaudir le spectacle.

Nos projets :

Toujours les jeux le mardi : osez venir à la Maison de l'Amitié !

Le jeudi 20 ou 27 avril : (date à préciser) Loto familial à la Maison de l'Amitié avec comme thème les fleurs et plants, ce sera l'époque, suivi d'un goûter.

En juin : (date à définir) Plateau repas sur la Loire après l'apéritif sur un îlot avec les passeur de Loire.

En septembre : Une journée sortie en prévision (abandon de la sortie au Cochon grillé de MAUCE, le Covid a eu raison de leur restaurant !).

La Forestière

Avec 2023 qui commence, certains projets ont été concrétisés en 2022, d'autres verront leur réalisation en cours d'année, entre autres la peinture de la grande salle qui est bien défraîchie, de la cuisine, le remplacement de la petite porte latérale et bien sûr le système de chauffage à revoir mais pas pour cette année malheureusement.

Pour les manifestations, certaines dates ont été modifiées :

SAMEDI 15 AVRIL 2023 :

DÎNER DANSANT PAELLA

DIMANCHE 14 MAI 2023 :

VIDE GRENIER A LA FORESTIERE

EXPOSITION DES ARTISANS (Information sur les méthodes de chauffage et les droits aux aides pour la rénovation)

DIMANCHE 30 JUILLET 2023 :

3ème CONCOURS DE BOULES

SAMEDI 23 SEPTEMBRE 2023 :

DÎNER DANSANT A THÈME

SAMEDI 18 NOVEMBRE 2023 :

MOULES FRITES (sous réserve)

POUR RAPPEL : la salle peut contenir jusqu'à 80 personnes assises. Les clefs peuvent être retirées le vendredi soir en période estivale (du début avril à la fin septembre) et remises le dimanche soir ou le lundi matin. Un état des lieux sera fait après chaque location en présence des locataires.

Pour la période hivernale, les locataires régleront le prix de leur consommation exacte tant en gaz qu'en électricité (du début octobre à la fin mars)

Et bien sûr vous pouvez nous suivre sur Facebook LA FORESTIERE.

Les membres de la Forestière vous souhaitent un joli printemps.

ACPG-CATM

La section ACPG-CATM (Anciens combattants et Prisonniers de Guerre, Combattants d' Algérie Tunisie Maroc) de Chilleurs-Montigny a accueilli, samedi 18 mars dernier à la Cour Gauthier, l'ensemble de ses homologues loirétains à l'occasion de l'assemblée générale de l'association départementale. La salle était comble pour l'occasion.

Les Amis des Roses

L'année démarre sur les chapeaux de roue pour les Amis des Roses. En l'espace de quelques semaines, nous avons organisé un atelier « plantation » et deux ateliers « taille des rosiers ».

Nous avons choisi de mettre en valeur la chapelle de Gallerand en créant 2 massifs de part et d'autre de l'entrée, en laissant la part belle au rosier "Petite Gallerandaise", baptisé l'an dernier aux Roses Anciennes André Eve.

Nos ateliers « taille des rosiers » ont encore une fois rencontré un franc succès et nombreux furent ceux qui y participèrent.

Désormais 90 % de nos adhérents ont les connaissances nécessaires pour être en autonomie complète. Cela nous permet de gagner en efficacité et un temps précieux pour refaire une beauté à tous les massifs plantés par l'Association (et ils sont nombreux !).

L'autonomie de nos adhérents nous permet également d'assurer une formation individuelle aux nouvelles personnes qui nous rejoignent ; leur permettant de monter elles aussi rapidement en compétences.

Pour rappel, nos ateliers sont gratuits et il est possible d'adhérer sur place. N'hésitez pas à nous rejoindre !

Nous souhaitons adresser un grand merci à ceux et à celles qui nous encouragent ou nous félicitent lors de nos ateliers. Cela nous fait extrêmement plaisir.

Si vous aussi, vous aimez vous balader dans notre commune en respirant le doux parfum des roses, encouragez-nous en adhérant à notre association. Pour cela, il suffit de renvoyer le bulletin d'adhésion ci-dessous à la Mairie accompagné de votre chèque à l'ordre des Amis des Roses. La cotisation symbolique est de 10 euros par famille.

Embellir notre commune est un projet qui nous concerne tous.

Les amis des roses de Chilleurs aux bois

BULLETIN D'ADHESION 2022 - 2023

FAMILLE (Nom et Prénom) : _____

Adresse : _____

Code postal : /__/__/__/__/__/ **VILLE** _____

Téléphone : _____ Date de Naissance : /__/__/__/__/__/__/__/__/

Mail (en majuscule) : _____ @ _____

MONTANT DE L'ADHESION : 10 € PAR LA FAMILLE.

☐ Je règle par chèque :

Remplissez votre bulletin d'adhésion et déposez-le à la Mairie de Chilleurs-aux-Bois accompagné de votre chèque (ordre : les Amis des Roses).

☐ Je règle par virement :

Renvoyer votre bulletin d'adhésion par mail. N'oubliez pas de bien renseigner votre virement : NOM et PRENOM

IBAN : FR76 1480 6000 2472 0253 9588 495 SWIFT : AGRIFRPP848

CONTACT :

ASSOCIATION DES AMIS DES ROSES DE CHILLEURS-AUX-BOIS - Mairie – 42 grande rue – 45170 CHILLEURS-AUX-BOIS

Amis.des.roses45170@gmail.com

Tel : 06.77.67.34.08

Et suivez-nous sur **Amis des Roses de Chilleurs Aux Bois**

L'origine du nom de notre commune

A l'époque des Gallo-romains, le nom de notre village était CALODURUM

CALODURUM pouvait être interprété de deux manières :

- Village fortifié : CAL (abri de pierre) DURUM (fortifié ou domaine)

Ou

- Domaine d'un Gallo-romain nommé CALIO.

CALIO est dérivé de CALIUS ; CALIUS vient du mot grec KALOS, qui veut dire BEAU.

Au moyen âge, différents noms sont apparus pour former le nom actuel.

Nous pouvons citer : CHILLEURIIS – CHILLEURIS – CHILLEURA et à partir du XIIème siècle CHILLEURE.

Le déterminatif « aux bois » ajouté à son nom nous rappelle que CHILLEURS a été un village forestier et bénéficiait à ce titre de droits d'usage importants en forêt :

- Droit de ramasser du bois pour le chauffage,
- Droit de pâturage pour les bovins et chevaux.

Les armoiries et leur signification

"D'azur à un châtelet couvert d'argent, ouvert du champ et girouetté d'or, surmonté en chef d'une fleur de lys d'or accostée de deux roses d'argent".

Ce Blason a été élaboré par le Conseil départemental d'héraldique urbaine du Loiret (28 avril 1997) et il a été adopté par la commune en conseil municipal le 1er août 1997.

De l'époque Gallo-romaine à nos jours : Quelques éléments et dates-clés

La mise à jour fortuite d'outils en pierre polie laisse penser que le site était occupé dès l'époque mésolithique. Les gaulois s'y installèrent ensuite. Un chemin fort ancien longeait la limite des bois d'Est en Ouest et croisait à cet endroit la voie ORLEANS-REIMS, qui est devenue la RD 2152. Habité de tout temps, le village a livré des vestiges intéressants de cette occupation : trésors monétaires de la fin de l'empire romain, cimetière mérovingien. Plus tard, une motte féodale fut construite à Plaimbert. Il n'en reste plus que le fossé d'origine.

Plus proche de nous d'un point de vue historique, il reste des écrits, des croquis sur des cartes anciennes et des lieux-dits pour se souvenir que, depuis le XVIIIème siècle, se sont dressés au moins 10 moulins sur notre commune. Parmi eux, le « Moulin Rose », du nom de son meunier, a été le dernier en fonctionnement et resta en service jusqu'en 1935.

L'agriculture et la forêt ont toujours tenu une place importante.

Ayant été épargnée longtemps par les aléas malheureux de l'histoire, la commune de CHILLEURS eut à souffrir de l'occupation prussienne en 1870 avant de connaître un épisode tragique durant la Seconde Guerre mondiale, quand quinze résistants qui appartenaient à un important maquis installé en forêt d'Orléans, furent arrêtés non loin de Chamerolles et fusillés les 13 et 14 août 1944.

Chilleurs info

MAIRIE DE CHILLEURS-AUX-BOIS

Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8 H 30 à 12 H,
les mardis et vendredis de 8 H 30 à 12 H et de 14 H à 17 H
et le samedi de 9 H à 12 H.

Tél : 02.38.39.87.06 - Courriel: mairie@chilleursauxbois.fr
Site internet : www.chilleurs-aux-bois.fr – Facebook : Mairie de Chilleurs aux Bois Officiel

Editeur : Mairie de Chilleurs-Aux-Bois
Directeur de publication : Gérard LEGRAND
Réalisation : Commission Communication
Crédit photographique : Tous droits réservés
Mise en page et impression : Images'IN et imprime

Marché des producteurs locaux et artisans créateurs

Vendredi 7 avril 2023
18 h 00 à 21 h 30

« Etang de la Rouche »
Rue de la Boulangère

Chilleurs aux bois

locavore.chilleurois@gmail.com

Etabli par nos soins – ne pas jeter sur la voie publique

Images'IN et imprime
02 38 75 52 35
45170 Neuville aux Bois